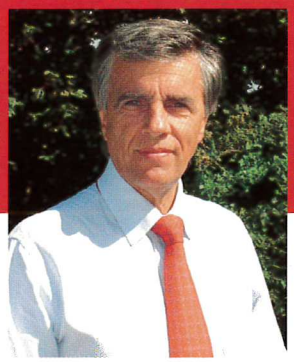

François MARC

Sénateur-info

SÉNAT

Compte-rendu d'activité parlementaire

Septembre 2005

Au service des élus et des collectivités du département

Ce journal « Sénateur-Info » rend compte, comme le précédent, des activités parlementaires de la session écoulée et des préoccupations du moment.

Tous les textes de loi font l'objet d'un examen au Sénat mais les textes relatifs aux collectivités locales y sont abordés de façon plus approfondie : De par la Constitution, le Sénat est en effet saisi en priorité pour tous les projets de loi portant sur les territoires et les finances locales.

Le Sénateur est de ce fait un relais important des élus locaux et des collectivités du département lors du travail d'élaboration des lois et règlements.

J'ai tenu à vous faire part à cet égard des positions que j'ai pu exprimer en tant qu'élu finistérien au cours de cette session 2004/2005.

Bonne lecture à tous !

François MARC

Une session parlementaire mouvementée

La session parlementaire 2004/2005 s'est avérée particulièrement mouvementée en raison d'un contexte politique plein d'incertitudes !

Ce fut en premier lieu l'adoption laborieuse de la loi de finances pour 2005 avec une **réforme de la DGF** des collectivités aux effets à ce jour mal connus. Les transferts de compétences aux collectivités et la question de leur financement ont par ailleurs entraîné de multiples réunions tendues avec les associations d'élus.

On ne peut bien sûr oublier le débat sur le **référendum européen** et ses conséquences sur les arbitrages budgétaires du moment !

Quant au changement de gouvernement intervenu avant l'été, il n'a pour le moment pas renforcé la **lisibilité de l'action publique**.

La commission des finances dont je fais partie a ainsi, depuis 2002, eu affaire à 4 interlocuteurs successifs au Ministère de l'Economie et des Finances : F. MER, N. SARKOZY, H. GAYMARD et T. BRETON, avec pour chacun, l'affirmation d'une ligne politique nouvelle et d'orientations budgétaires originales… Difficile d'asseoir une ambitieuse politique réformatrice dans un contexte aussi chahuté…

Finances des collectivités : le brouillard s'épaissit

Avec les lois de décentralisation, il était annoncé une **autonomie renforcée des collectivités** et une plus grande sécurité de leurs financements. Or, dès les premières années de mise en œuvre de ces textes « fondateurs », beaucoup ont le sentiment que c'est le chemin inverse qui est emprunté. Les associations d'élus ne manquent pas d'ailleurs de tirer la sonnette d'alarme.

Ainsi dans le même temps où l'on transfère aux collectivités des dépenses obligatoires, (exemple : RMI pour les départements), le gouvernement s'autorise des déclarations péremptoires en disant qu' « il faut limiter la dépense locale »… Curieux propos de **« tutellisation » à l'heure de l'autonomie renforcée** !

A vrai dire, la gestion budgétaire des collectivités risque d'être de plus en plus périlleuse tant les incertitudes sont nombreuses pour l'avenir en ce qui concerne les **dotations de l'Etat** (quel suivi de la réforme de la DGF, quelle réévaluation des compensations, quelles conséquences du passage au « potentiel financier » ?) que **les évolutions de la fiscalité locale**. Et dans ce domaine, **le brouillard se fait de plus en plus épais** !

- La réforme annoncée de la TFNB serait semble-t-il enterrée (?)
- Quant à la dernière mouture de la **réforme de la TP**, elle porte en germe une sérieuse atteinte à l'autonomie financière mais aussi une attaque en règle contre l'intercommunalité à TPU.

« L'aménagement » de la TP (≤ 3,5% de la VA) risque au demeurant de **renforcer les inégalités** de recettes fiscales entre territoires.

La seule marge de manœuvre restante pour les élus serait alors d'accroître le taux des impôts « ménages » avec en bout de chaîne un transfert d'impopularité sur les élus locaux.

La loi de finances pour 2006 apportera-t-elle les clarifications nécessaires et les garanties attendues en matière d'autonomie ? Les débats de l'automne contribueront peut-être à atténuer le brouillard ambiant…

Sommaire

- Page 2 et 3 : Débats/loi de Finances et textes généraux.
- Page 4 et 5 : Travaux de la Commission des Finances.
- Page 6 et 7 : Contrôle de l'action gouvernementale.
- Page 8 : Défense de dossiers locaux.

La loi de finances : trois mois d'activité parlementaire

Le budget de l'Etat représente 300 milliards d'euros par an, sans ignorer le budget de la Sécurité sociale qui pèse de son côté près de 350 milliards d'euros. Comme il se doit, une fraction importante du temps de débat parlementaire est consacrée à ce travail rituel : nombreuses auditions en commission des Finances, réunions d'arbitrages et débats prolongés en séances. Il faut y ajouter le travail de contrôle parlementaire sur les dépenses. A noter que la prochaine loi de finances pour 2006 marque un tournant décisif puisque la LOLF (voir encadré) rentre pour la première fois en application.

... de commission... 136 h de séance... 471 amendements... 28 h d'auditions...

Une vraie révolution budgétaire avec la LOLF

Depuis le 1er janvier 2005, l'ensemble des dispositions de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances est pleinement applicable : **le projet de loi de finances pour 2006 sera donc le 1er à relever de la LOLF**.

Quel est l'esprit de la réforme ?

Passer d'une culture de moyens (« un bon budget est un budget qui augmente ») **à une culture de résultats** (« un bon budget est celui qui permet, au moindre coût, d'atteindre les objectifs préalablement définis »).

Comment s'organise t-elle ?

▶ **C'est la logique du « cercle vertueux »** : avant de définir les **objectifs de performance**, la réflexion stratégique associée à chaque programme détermine les **critères** qui président à leur choix (diagnostic, attentes, marges de manœuvre...)

▶ La stratégie se décline ensuite en objectifs de performance concrétisant, en nombre limité, les **priorités de l'action publique**.

▶ **Les objectifs de performance** sont mesurés et suivis grâce aux **indicateurs de performance** qui leur sont associés.

Qui est concerné ?

▶ **Le Parlement** est maintenant appelé à se prononcer **sur les objectifs et les indicateurs de performance** envisagés par le gouvernement.

▶ **Les conditions d'examen de la loi de règlement sont sensiblement renforcées, en faveur des rapporteurs spéciaux notamment**. La réalisation de la performance prescrite en loi de finances initiale devra nécessairement être vérifiée en loi de règlement : le contrôle parlementaire devient donc un maillon indispensable de la procédure budgétaire.

Qu'est-ce qui change ?

▶ Le Parlement **ne reconduira plus systématiquement chaque année 98% des crédits** en ne votant que sur 2% de marge, puisque **la présentation du budget est désormais organisée autour de 34 missions, 132 programmes, 682 objectifs et 1.347 indicateurs de performance**.

▶ L'action publique doit devenir plus efficace et plus lisible : les **responsables de programme sont clairement identifiés**, ils gagnent en **liberté de gestion** et doivent **rendre des comptes d'autant plus stricts en contrepartie**.

Interventions en séance

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2005

Séance du 18 novembre 2004 - Art. 21 - Favorable à une contribution des entreprises ayant exposé leurs salariés à l'amiante au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA), mais propose un amendement pour une **suppression du plafonnement absolu** limitant à deux millions d'euros le montant de la contribution demandée à chaque entreprise, **contre une contribution progressive assise** sur un faible pourcentage du chiffre d'affaires, **plus favorable au soutien de l'activité des PME**.

Projet de loi de finances pour 2005

Première partie : Recettes

■ **Séance du 26 novembre 2004 - Art. additionnel après l'art. 3 -** Soutient **la revalorisation sensible de la prime pour l'emploi. Art. 10** – Souhaite la mise en place d'un crédit d'impôt en faveur des entreprises qui **relocalisent leur activité en France**.

■ **Séance du 29 novembre 2004 - Art. 21** - Modernisation de différentes dispositions relatives au financement d'investissements à risques ou de proximité : soutient un amendement **visant à une meilleure orientation de l'épargne**.

■ **Séance du 30 novembre 2004**

- Concernant **la mise en oeuvre du principe de péréquation**, il regrette l'insertion d'une réforme **visant à la réduire**, alors même qu'il observe **une progression insuffisante de la DGF** : la substitution du potentiel financier au potentiel fiscal aboutit à un effet "contre-péréquateur". La mise en oeuvre de **principes politiques fondés sur le libéralisme**, par le biais du coefficient d'autonomie financière, **a pour conséquence de transférer l'impopularité vers les élus locaux**.

- **Art. additionnels avant l'art. 29** - soutient un amendement visant à rendre **possible la compensation spécifique**, au sein du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, **des pertes de recettes des collectivités** subissant une baisse de leurs bases de fiscalité de taxe professionnelle au titre des établissements de France Télécom.

■ **Séance du 1er décembre 2004 - Art. 29** – Dans le cadre de la réforme de la DGF des communes, soutient un amendement **visant à exclure la dotation touristique du potentiel financier des communes**. Soutient ensuite un autre amendement afin **d'apporter une garantie à la progressivité des dotations de l'Etat** compensant les effets de l'inflation et des **hausses mécaniques des charges des collectivités locales**.

Deuxième partie : Dépenses

■ **Commerce extérieur**

■ **Séance du 3 décembre 2004 – Constate la dégradation pour la première fois depuis 1993 du solde de la balance du commerce extérieur** alors que, contrairement aux déclarations du Gouvernement, **la compétitivité française a progressé**. La structure déséquilibrée des exportations, géographique notamment, est surtout liée **au soutien insuffisant des PME et PMI**.

■ **Services généraux du Premier ministre**

■ **Séance du 3 décembre 2004** - En tant que rapporteur spécial de la commission des finances, il observe la **grande hétérogénéité** des crédits de ce budget, et surtout un **décalage entre les crédits votés et les crédits ouverts**. Il remarque une évolution relative due au passage à la LOLF, en particulier dans **la mise en oeuvre de la réforme des fonds spéciaux**.

■ **Logement**

■ **Séance du 9 décembre 2004** – Consacre son intervention à **la crise du logement**, et à la **modestie des ambitions affichées en contrepartie** par ce budget, notamment la **diminution sensible de la part allouée aux aides à la personne**.

Intervention en séance

Autres interventions en séance

Projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises

■ **Séance du 15 juin 2005 – Art. 33 –** Présente deux amendements dont le but est de **mieux encadrer la pratique nouvelle des enchères inversées, par voie électronique notamment**, qui ont des effets dramatiques sur de nombreux fournisseurs de la distribution. Il s'agit de prévoir **une transparence plus grande pour l'identité des enchérisseurs**, et de **rendre obligatoire le recours à un tiers, certificateur du bon déroulement de la transaction**.

Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

■ **Séance du 7 avril 2005 – Art. 21 –** Défend un amendement visant à **prendre en considération les dommages faits non seulement aux biens, mais aussi aux personnes** propriétaires ou exploitantes d'un terrain sur lequel des boues industrielles ont été épandues.

Art. additionnels après l'art. 22 – Présente un amendement dont l'objet est **d'accroître l'information des consommateurs d'eau et de l'ensemble de la population**.

■ **Séance du 8 avril 2005 - Art. 27 –** Demande à ce que soient précisées **les modalités de calcul de la facture d'eau, afin que la part fixe soit encadrée au niveau national**, puisqu'elle cache en réalité souvent un mécanisme d'assurance contre les variations de recettes par les compagnies de distribution d'eau.

■ **Séance du 13 avril 2005 - Art. 37 –** Souhaite **l'encadrement du montant des redevances des agences de l'eau**, afin que certaines catégories de contribuables ne soient pas pénalisées, **et que des taux trop bas ne conduisent à un transfert de charges sur d'autres usagers, contrairement au principe d'égalité devant l'impôt**. Défend ensuite deux amendements successifs visant à **faire contribuer à hauteur de leur responsabilité réelle les entreprises qui commercialisent des produits chimiques dangereux** - et notamment les biocides et les phytosanitaires - afin de restaurer rapidement la qualité des eaux.

Projet de loi modifiant le titre XV de la Constitution : défense du Breton

■ **Séance du 16 février 2005 - Art. additionnels après l'art. 4 –** Favorable à l'amendement co-rédigé avec Mme Odette Herviaux, relatif **à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, au nombre desquelles se trouve le breton**. Il réfute les objections de nature constitutionnelle, dans une situation caractérisée par **la disparition progressive des langues régionales**. Le gouvernement et sa majorité n'ont hélas pas donné suite à cet amendement.

Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Attendu depuis plusieurs années, **le projet de loi sur l'eau a été examiné par le Sénat en avril dernier. Il contient des implications très importantes pour les collectivités locales, notamment les communes et leurs groupements.**

Les objectifs

La modernisation du dispositif juridique de la gestion de l'eau en France, et la réorientation des instruments existants pour répondre à l'exigence européenne de « **bon état écologique des 3/4 des milieux aquatiques avant 2015** ».

▶ Cet objectif ne sera pourtant probablement pas atteint, **dans la mesure où les auteurs de pollutions industrielles notamment, ne contribuent pas à hauteur des dommages qu'ils causent.**

La méthode

La plupart des articles de ce texte renvoient à un décret d'application ministériel.

▶ Le projet de loi perd ainsi en lisibilité, **et ajoute une difficulté pour les communes et leurs groupements** qui se verront enjoindre les mesures concrètes à prendre pour se mettre en conformité avec la loi sur l'eau **dans un délai très court**.

Les redevances

L'article 37 réforme l'ensemble des redevances des agences de l'eau pour en laisser 7 au final. Elles conservent leur statut juridique d'impositions de toutes natures, et le montant maximum des dépenses engagées sur la période 2007-2012 a été plafonné à 12 milliards d'euros.

▶ **Les redevances ne reflètent pas la part réelle prise par chaque catégorie d'usagers dans la pollution de l'eau en France.** Les contributions demandées sont même inversement proportionnelles : les ménages paient ainsi beaucoup plus qu'ils ne polluent, alors que les entreprises de produits chimiques hautement polluants **paient beaucoup moins**.

La péréquation

▶ La nouvelle péréquation sera dorénavant effectuée **par les agences au niveau des bassins** et perd donc son caractère national fondamental puisque **les agences détermineront le montant global des subventions pouvant être versées sur le territoire des départements situés dans leurs bassins respectifs.**

▶ **François MARC est intervenu à l'aide de nombreux amendements sur l'article central de ce texte, qui entérine la disparition de la péréquation de l'Etat en faveur des communes rurales au moyen du FNDAE.** C'est une réforme foncièrement inégalitaire car elle enlève au caractère national, et favorisera la concurrence entre territoires.

Une **note détaillée** sur ce projet de loi, réalisée à l'attention des **élus des communes et de leurs groupements**, est disponible sur simple demande auprès de la **permanence parlementaire**.

ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Un sujet très sensible : les marchés financiers

Porte-parole de son groupe politique pour les textes législatifs relatifs aux marchés financiers, F. MARC est régulièrement conduit à s'exprimer sur le thème de la réglementation et du contrôle des abus de marchés. Récemment, deux textes ont ainsi permis d'aborder ces questions a priori un peu techniques et opaques mais aux conséquences très importantes sur la vie des entreprises et la lutte contre la corruption et les délits d'initiés.

Sont plus particulièrement débattus les thèmes :
- du régime de responsabilité attachée aux dirigeants et aux conseils d'administration ;
- du pouvoir de sanction de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) ;
- de la transparence des marchés « non réglementés », d'Alternext et autres ;
- de la protection des petits actionnaires et des salariés afin d'éviter des désastres du type *Enron* ou *Parmalat* ;
- de l'implication accrue des salariés dans la gouvernance des entreprises.

Stage en entreprise

Après Air France l'an passé, François MARC a choisi en 2005, **Emmaüs France** pour son stage d'immersion en entreprise. Emmaüs France constitue en effet en, matière d'insertion des personnes en difficulté un exemple concret susceptible d'inspirer les législateurs 3200 travailleurs en France).
Le stage a notamment comporté un entretien détaillé avec les compagnons, d'abord à Longjumeau (2 jours) puis au Relecq-Kerhuon.
Ces divers contacts ont permis de mieux connaître l'évolution personnelle de chacun et de mesurer la pertinence de la démarche « Emmaüs » lancée il y a 50 ans par l'abbé Pierre.

Le centre « Emmaüs » de Kerhuon est l'un des plus anciens en France. 45 compagnons y exercent une activité économique de réinsertion et le Centre est particulièrement bien tenu.

Quelques thèmes d'interventions en séance

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des marchés financiers

■ **Séance du 2 mai 2005**

Avant l'art. 1er – amendement visant à **assortir l'obligation de déclaration de soupçons** qui incombe aux dirigeants **d'une sanction par une action en responsabilité civile en cas de violation**.

Art. 1er – François MARC demande à **étendre l'obligation de réaliser une déclaration d'opérations suspectes aux nombreuses transactions financières se déroulant en-dehors des marchés réglementés**, afin de garantir leur intégrité.

Art. 3 – Amendement visant à **étendre l'obligation d'information sur les opérations que les dirigeants eux-mêmes réalisent sur les titres de leur société**, sources d'informations utiles pour l'ensemble des investisseurs.

Projet de loi pour la confiance et la modernisation de l'économie

■ **Séance du 4 juillet 2005**

Art. additionnels avant l'art. 1er

- Amendement visant à **restaurer la confiance du salarié dans son entreprise, en faisant participer le comité d'entreprise**, qui apporte une information cruciale sur les réalités de la société, **aux décisions du conseil d'administration**.

- Disposition visant à rendre la confiance par le **renforcement des contre-pouvoirs naturels dans l'entreprise**, en permettant notamment **un meilleur suivi du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.**

Art. additionnels après l'art. 2 *bis* – Faire en sorte que ce soit dorénavant **l'assemblée générale des actionnaires qui détermine a priori une enveloppe globale concernant les sommes mises à la disposition du conseil d'administration,** pour la rémunération des dirigeants.

■ **Séance du 5 juillet 2005 – Art. 6**

Amendement visant à modifier **par la loi**, et non par ordonnance, **la constitution des sûretés réelles mobilières**, ou encore **le développement du crédit « *revolving* » au profit des particuliers**.

Art. additionnels avant l'art. 9 – Encadrement nécessaire des activités des **agences de notation**, suite au conflit d'intérêts possible entre émetteurs et investisseurs en particulier.

Art. additionnels après l'art. 13 – Donner à l'AMF les moyens de faire respecter ses décisions, grâce à la publication systématique des sanctions prises en raison de comportements boursiers délictueux.

ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

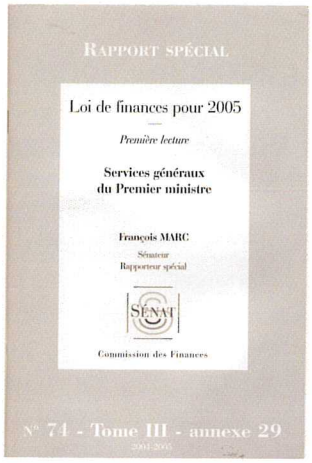

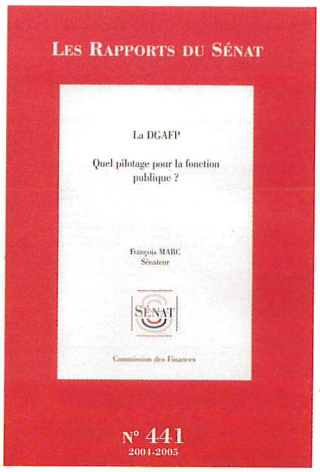

Pour obtenir l'exhaustivité des interventions de François MARC en séance, se reporter aux tables nominatives des débats :

Pour 2004 :
http://www.senat.fr/themas/nomina2004/marc_francois98046x.rtf
Pour 2005 :
http://www.senat.fr/themas/nomina2005/marc_francois98046x.rtf

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Présidée par Jean Arthuis et composée de 45 sénateurs, la commission des finances siège plusieurs demi-journées par semaine. Y sont notamment discutés les **rapports spéciaux** de chaque rapporteur, et à ce titre, François MARC a soumis sa contribution portant sur « **Les crédits généraux du Premier ministre** » et présentée dans le projet de loi de finances pour 2005 :

Rapport général ***n°74 (2004-2005), Tome III, Annexe 29 (http://www.senat.fr/rap/l04-074-329/l04-074-329.html)***

Thèmes majeurs de débats

Outre les débats réguliers sur le budget, la loi de règlement, les textes de loi portant sur la régulation financière, les banques ou la Bourse, la commission consacre une part de ses travaux aux débats prospectifs sur l'évolution de l'Economie française.

▪ **Les délocalisations** ont ainsi tenu le haut du pavé cette année, puisque la commission a pris l'initiative d'organiser au printemps **un cycle d'auditions de 2 mois**, au cours duquel se sont succédées des personnalités aussi diverses que **Michel Edouard-Leclerc** (Président du groupe Leclerc), **Bernard Thibault** (secrétaire fédéral de la CGT) ou **Jean-Hervé Lorenzi** (Conseil d'analyse économique).

▪ D'autres réflexions ont par ailleurs été engagées sur **la viabilité et les pistes de réformes possibles du Pacte de Stabilité et de Croissance** fixé au niveau européen. La modulation de ses critères, en particulier **les dépenses qu'il serait souhaitable d'exclure parce qu'elles préparent l'avenir** - comme l'effort d'investissement réalisé dans le domaine de la recherche et du développement - **portent la marque de l'expertise de la commission**, utilement reprise à son compte par le gouvernement lors des sommets européens.

▪ Toutefois, la valeur des travaux de la commission n'est jamais tant reconnue que sur **le sujet de la fiscalité, locale notamment**. Outre la tenue d'auditions régulières sur **la réforme en cours de la taxe professionnelle**, elle a constitué en son sein **un groupe de travail** portant sur « **La réforme de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties** », dont François MARC est membre, et qui a rendu ses conclusions le 7 juillet 2005.

▪ C'est précisément sur le thème de la **réforme fiscale** qu'a porté **l'une des auditions les plus significatives** de la session 2004-2005. L'économiste Christian Saint-Etienne (CAE), co-auteur avec Jacques Le Cacheux (OFCE) d'un rapport intitulé « **Croissance équitable et concurrence fiscale** » affirme « qu'il serait possible de **porter à moyen terme la croissance de l'économie française de 3 à 3,5 % par an**, grâce à **une réforme des neuf principales impositions directes** ». Selon les deux experts, **si la France** - à l'instar de certains des nouveaux Etats membres de l'Union européenne - **se dotait d'un impôt proportionnel au revenu, « elle aurait la fiscalité la plus compétitive du monde** » ! Tout ceci reste bien sûr à prouver dans les faits !

Séminaire relatif à la LOLF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, l**a Commission des Finances a organisé les 9 et 10 mai derniers un séminaire décentralisé en Mayenne**, pendant lequel l'ensemble des commissaires a pu s'entendre sur la **remise à plat des rapports budgétaires nécessitée par la mise en œuvre de la LOLF**.

Ainsi, au titre de la commission, François MARC est désormais le rapporteur spécial du programme ***« Direction de l'action du gouvernement »*** au sein de la mission ***« Premier ministre »***. Le budget annuel de ce programme s'élèverait pour 2006 à 800 millions d'euros.

CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Une composante peu connue du travail parlementaire concerne le contrôle de l'action gouvernementale. En tant que rapporteur spécial des crédits généraux du Premier ministre, François MARC doit ainsi rendre compte régulièrement à la commission des Finances de la bonne utilisation des crédits alloués. Pour la période récente, le travail de contrôle a en particulier porté sur les thèmes évoqués ci-dessous.

Rapport d'information : « La DGAFP : quel pilotage pour la fonction publique ? »

Rapport N°441 du 29 juin 2005 présenté par François MARC, au nom de la commission des Finances (80 p.), accessible dans son intégralité à : http://intranet.senat.fr/rap/r04-441/r04-441.html

■ En application de l'article 57 de la LOLF, et dans la lignée des contrôles du CSA et de la Documentation française effectués l'an dernier, François MARC a choisi de mener en 2005 une mission de **contrôle budgétaire de la direction générale de l'administration et de la fonction publique** (DGAFP).

■ La DGAFP est à l'initiative des grandes orientations de la politique de la fonction publique : conduite des négociations salariales, réflexion en cours sur une rémunération au mérite, ou encore diminution du nombre de corps regroupés dans une trentaine de cadres statutaires.

■ Il ressort de cette étude la nécessité impérieuse de placer la DGAFP au cœur de la réforme de la fonction publique en confortant son rôle de soutien indispensable à la bonne marche de la réforme budgétaire.

■ La commission des Finances a validé cet important rapport qui a permis de mettre en lumière le rôle stratégique d'une direction d'administration centrale pourtant mal connue, et encore trop peu identifiée. Elle a enfin constaté que l'étude constituait un levier pour une meilleure gestion publique.

Commission de vérification des fonds spéciaux

■ François MARC est depuis 2002 membre de cette commission spéciale dont le but est de s'assurer que les crédits affectés aux « fonds spéciaux » leur sont effectivement consacrés. La commission est un organe à dominante parlementaire et politique, dont les missions lui sont assignées par la loi : elle comprend 2 députés et 2 sénateurs.
C'est surtout un organe indépendant, puisque les députés sont choisis pour toute la durée de la législature, et les sénateurs après chaque renouvellement triennal.

Un régime d'exception sous le sceau du secret défense

■ Récemment médiatisé, prêtant facilement le flanc à la polémique du fait de son caractère éminemment secret, le régime des fonds spéciaux est, il est vrai, fortement dérogatoire. Si les fonds sont à présent exclusivement réservés à des dépenses à caractère secret intéressant la sécurité de l'Etat, c'est un régime qui ne connaît pas en particulier la règle de séparation de l'ordonnateur et du comptable : ce sont les services du Premier ministre qui ordonnancent globalement les crédits des fonds spéciaux aux services, qui les utilisent ensuite conformément à leurs propres règles internes.

Bien que ses travaux soient strictement couverts par le secret de la défense nationale, la commission assure un contrôle externe de l'utilisation des fonds spéciaux, et dispose de tout pouvoir de contrôle sur pièces et sur place pour les dépenses relatives aux opérations achevées.

Elle établit un Rapport annuel sur les conditions d'utilisation des fonds, dans lequel elle donne un quitus de leur gestion aux services.

Quel rôle pour les parlementaires membres ?

■ François MARC peut soumettre au Président et au Rapporteur général de la commission des finances du Sénat toute observation ou proposition d'initiative en vue, notamment, des débats parlementaires sur les lois de règlement et les lois de finances. C'est ainsi qu'en 2004 des procédures plus rigoureuses d'autorisation et d'encadrement des dépenses ont été mises en place.

Comité consultatif de législation et de régulation financière

■ Le CCLRF est une instance nouvelle créée par la loi de sécurité financière de 2003. Elle est chargée de donner un avis sur tous les projets de textes normatifs à portée générale dans le domaine bancaire, financier et des assurances (loi, ordonnance, décret, arrêté, ainsi que règlement européen et directive européenne), sur saisine du ministre chargé de l'Economie, à l'exception des textes portant sur l'Autorité des marchés financiers (AMF). Alain LAMBERT (UMP) et François MARC (PS) représentent le Sénat au CCLRF.

Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics

■ François MARC siège au CECRSP, organisme qui est placé directement auprès du Premier ministre. Sa mission consiste à rechercher et proposer les mesures propres à réduire le coût et à améliorer la qualité et le rendement des services des ministères, des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de toute nature chargés d'assurer un service public. Sa compétence s'étend également aux sociétés ou organismes dans lesquels l'État possède une participation financière supérieure à 20% du capital social, ou qui ont bénéficié de subventions, d'avances ou de garanties du Trésor.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

*Depuis le début de mandat, 121 questions (écrites et orales) ont été posées, 84 ont à ce jour obtenu une réponse. Ci-après, les questions posées en **2004/2005**...*

QUESTIONS ECRITES

Avec réponse

- **TVA relative au branchement de bâtiments existants à un nouveau réseau d'assainissement** Q. n° 15709 - Réponse du Ministère de l'économie (27/01/2005).
- **Retard de réglementation relative aux enchères inversée** Q. n° 15125 - Réponse du Ministère des PME (16/12/2004).
- **Déroulement de carrière de fonctionnaires territoriaux de catégorie C** Q. n° 14867 - Réponse du Ministère de la fonction publique (02/12/2004).
- **Calcul de l'aide personnalisée au logement** Q. n° 14114 - Réponse du Ministère délégué au logement (14/10/2004).
- **Cessation laitière 2004** Q. n° 13367 - Réponse du Ministère de l'agriculture (29/07/2004).
- **Harmonisation européenne des coûts agricoles d'exploitation** Q. n° 13130 - Réponse du Ministère de l'agriculture (15/07/2004).
- **Application de la loi de modernisation sociale en matière de validation des acquis** Q. n° 13129 -Réponse du Ministère de l'équipement (15/07/2004).

En attente de réponse

- **Inégalité de traitement dans la déductibilité du revenu imposable du montant de l'assurance "complémentaire santé" souscrite par les retraités** Q. n° 18144
- **Modalités exactes de couverture des indemnités des titulaires de mandats municipaux (art. L.2123 du CGCT)** Q. n° 17920
- **Adaptation du code des marchés publics au cas particulier des entreprises de travailleurs handicapés** Q. n° 17826
- **Mutualisation des charges induites par la protection de captage à vocation intercommunale** Q. n° 17825
- **Messages publicitaires dans les parutions d'élus** Q. n° 17555
- **Besoin de régulation du cours du fioul agricole** Q. n° 17415
- **Instance de coordination des producteurs bio** Q. n° 17460
- **Congé formation dans la fonction publique territoriale : remboursement des indemnités perçues en cas d'impossibilité de nomination au poste correspondant** Q. n° 16123
- **Devenir des CIDF (centres d'information sur les droits des femmes)** Q. n° 15710
- **Conséquences de la modification du cursus universitaire français d'orthophonie** Q. n° 15012
- **Revalorisation des indemnités forfaitaires de déplacement des élus** Q. n° 14868
- **Mise en cohérence de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale** Q. n° 14402
- **Cyber-espaces des communes : charges de personnel liées à la pédagogie** Q. n° 14159

Interpellation du gouvernement

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Séance télévisée du jeudi

- **Etat de la pauvreté en France - Question** n° 0423G
Réponse de Madame **Nelly OLIN**, ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion (21/01/2005).

- **Politique économique de la France** - Question n° 0523G
Réponse du Monsieur **Jean-François COPE**, ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte parole du Gouvernement (01/07/2005).

QUESTIONS ORALES

Questions orales sans débat, séance du mardi

Financement de la reconstruction du pont de Térénez

Question n° 0534S- séance du 2 novembre 2004

- Lié à la Défense Nationale et à la sécurité civile, l'enjeu de l'ouvrage dépasse très largement la problématique habituelle des voies départementales classiques. Situé en « espace remarquable », le pont de Térénez conditionne la desserte des installations militaires implantées sur la presqu'île de Crozon (cf. la base de sous-marins nucléaires) ainsi que l'intervention des secours et l'acheminement des blessés.
- Réponse du ministre délégué à l'Intérieur **Jean-François COPE** : Les dégradations du pont sont intervenues après le transfert au département à qui revient de fait la charge d'assumer de l'opération. S'agissant de subventions, le système habituel de DGE pourrait jouer, mais pour une somme très modeste.

Redéfinition de la répartition des aides PAC et agriculture biologique

Question n° 0724S-séance du 3 mai 2005

- La France reste aujourd'hui –avec le Luxembourg- le seul pays à ne pas appliquer la « **rémunération de reconnaissance pérenne** », disposition européenne pourtant proposée aux Etats-membres pour répondre aux inégalités de traitement entre agriculteurs. Alors que la protection de l'environnement est vitale et que la consommation en produits «bio» augmente fortement (en France 50% des produits «bio» sont importés !), l'application française de la politique agricole commune conduit à pénaliser les agriculteurs « bio ».
- Réponse du secrétaire d'Etat à l'agriculture **Nicolas FORISSIER** : Des mesures fiscales (18millions d'euros) et des crédits d'impôts sont envisagés dans la prochaine loi d'orientation agricole mais toujours pas de « rémunération de reconnaissance pérenne » prévue.

Marquage et traçage des armes portatives et légères produites en France

Question n° 0748S- séance du 28 juin 2005

- 80 à **90 % des armes** détenues illégalement proviendraient du commerce légal. Ce sont des intermédiaires et des courtiers motivés par l'intérêt économique de cette industrie prospère qui s'immiscent aisément dans les lacunes des législations nationales.
- Réponse de la ministre de la Défense **Michèle ALLIOT-MARIE** : L'intermédiation est désormais bien encadrée et impose une autorisation spécifique. La quasi-totalité des exportations françaises est destinée à des acheteurs étatiques, et dans le cas contraire, une autorisation d'importation signée des autorités du pays destinataire est exigée de l'importateur.

+ d'info : http://www.senat.fr/quesdom.html

DU FINISTÈRE AU SÉNAT

DEFENSE DES INTERETS DEPARTEMENTAUX

Aperçu de courriers aux ministres et Chef de l'Etat

Réponses, le cas échéant, disponibles sur demande.

Ministre de l'Agriculture

- Baisse des subventions de l'Etat de la FNFR (novembre 2004).
- Crise légumière des producteurs bretons (choux fleurs et tomates), courrier commun avec Marylise LEBRANCHU et plusieurs courriers à Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre (novembre 2004).
- Disparité hommes/femmes s'agissant de la retraite MSA (février 2005). Réponse : juin 2005.

Ministre de l'Education Nationale

- Statut de l'enseignement privé (novembre 2004). Réponse :février 2005.

Transmission de la pétition des jeunes relativement au projet de loi Fillon (mars 2005).

- Nombre de postes d'internes de médecine générale (courrier commun des parlementaires socialistes finistériens de juin 2005).

Ministre de la Santé

- Dispositions relatives à la retraite anticipée des personnes handicapées (septembre 2004)
- Mise en œuvre de la tarification de l'activité du service public hospitalier (mai 2005).
- Calcul des aides aux logements avec intégration des majorations de pensions pour enfants (avril 2004).
- Participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaires des fonctionnaires (février 2005).
- Projet de décret relatif à la réforme des tarifications des soins pour personnes âgées (janvier 2005).
- Nombre de postes d'internes de médecine générale (courrier commun des parlementaires socialistes finistériens, juin 2005)
- Demande de signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre la CAF et l'Etat (juin 2005).

Ministre de l'Ecologie

Diminution de l'aide financière pour le réseau national des CPIE (septembre 2004).

Ministre de la Fonction Publique

Carrière des adjoints administratifs hospitaliers (mai 2005).

Ministre de l'Economie

Eclaircissements demandés s'agissant du paiement rétroactif des taxes sur les achats de viande (mars 2005). Réponse : avril 2005.

Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire

Demande de précision quant au produit de viande salée de volaille (mars 2005).

Ministre du Travail

Remplacement des abattements de charges liées à l'accord de Robien (janvier 2005). Réponse : mai 2005.

Ministre de l'Equipement

Publication attendue des décrets relatifs à la copropriété et à la sécurité des ascenseurs (août 2004). Réponse : janvier 2005.

Ministre de la Justice

Harmonisation des indemnisations des traumatisés crâniens (juin 2004).

Président de la République

Collectif des Parents en Procédure à Madagascar (parents adoptifs). (courrier commun de juin 2005).

Premier Ministre

Indemnisation des pupilles de la nation dont un des parents est « mort pour la France » (octobre 2004). Réponse : mars 2005.

Ministre délégué aux anciens combattants

- Budget 2005 (juin 2004).
- Suppression du droit à réparation des blessés du poumon (avril 2005).

RELAIS AU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Au-delà de ces dossiers courants de demande de conciliation sur des contentieux opposant un individu à l'administration (dossiers Amiante, etc.), la question écrite de François MARC, relative au **calcul plus équitable de l'APL** (Aide Personnalisée au Logement) a directement inspiré le Médiateur de la République.

Excluant de fait et injustement 200 000 ménages pourtant éligibles aux aides mais ne les percevant pas en raison de leur faible montant, le dispositif incriminé a fait l'objet d'une proposition de loi déposée par le Médiateur.

http://www.francois-marc.com

L'ensemble de l'activité parlementaire de François MARC, au Sénat et dans la vie locale, est disponible sur son site Internet personnel (http://www.francois-marc.com) : communiqués, questions au gouvernement, interventions en séance s'y trouvent en accès libre.

La rubrique « Vos questions » vous permet en outre d'interroger directement le sénateur. Des interrogations relatives à l'état d'avancement de textes législatifs, au statut de l'élu ou encore à des problèmes juridiques y sont régulièrement déposées.

Avec les élus locaux...

JOINDRE FRANÇOIS MARC

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, se procurer un texte cité dans ce compte-rendu, visiter le Sénat ou pour toute autre demande individuelle ou collective, contacter :

■ **Julie BINOIS et Caroline BREMOND**
2, rue de la mairie
29800 LA ROCHE-MAURICE
Tél. 02 98 20 48 70
Fax 02 98 20 48 74
Mail : francois.MARC1@wanadoo.fr

■ **Aurélien DEL FIOL**
Sénat
15, rue de Vaugirard
75 291 PARIS cedex 06
Tél. 01 42 34 43 75 - Fax 01 42 34 43 74
Mail : f.marc@senat.fr

Conception et rédaction : François MARC - Septembre 2005 - Imprimerie Cloître - Saint-Thonan